

RESOLUTIONS ADOPTEES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Noura -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2026

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2025 tel qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La SICAV étant une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser entièrement les sommes capitalisables de l'exercice clos le 31.12.2025 comme suit :

Désignation	Montant en dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2025	11,908,991.363
Régularisation du résultat d'exploitation	480,818.155
Report à nouveau de l'exercice 2024	0.000
Sommes capitalisables de l'exercice 2025	12,389,809.518

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 à 2500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Yacine FRIAA en qualité d'Administrateur, décidée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2026, en remplacement de Monsieur Marouene Ben Slimene pour la période restante à courir de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.